



Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/11/2018

Dossier complet le :

2/3/2018

N° d'enregistrement :

2018-2987

1. Intitulé du projet

Travaux de protection de la porte de l'épine contre les surverses par la création d'un parapet antisubmersion.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom RICHARD

Prénom Jean-Claude

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Julien Ludwig, Animateur Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.

RCS / SIRET

2 5 8 5 0 1 6 3 4 0 0 0 1 2

Forme juridique Syndicat Mixte titre 2

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 11 projet a	Travaux côtiers susceptibles de modifier sensiblement la côte par la construction d'ouvrages de défense contre la mer.
Catégorie 21e	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parapet béton en lieu et place d'un mur en pierre afin de protéger des surverses l'ouvrage de l'Epine ainsi que ses ancrages et de garantir la stabilité de l'ouvrage en cas de tempête majeure. Le parapet protège également les enjeux habités en retrait direct de la digue et à proximité de l'ouvrage de gestion hydraulique, en évitant une surverse directe présentant une forte vitesse, et qui se révélerait dévastatrice.

L'ancien mur en pierre sera déposé et remplacé par un parapet, réalisé majoritairement en béton, en remplacement d'un mur déjà existant mais ne permettant pas d'assurer la protection des biens et des personnes.

L'ouvrage hydraulique verra également son busc haut modifié afin de minimiser la lame d'eau passant au dessus des portes à flots, et donc les risques de dégradation de l'ouvrage.

Le projet n'aura pas d'incidence sur le régime hydraugraphique.

4.2 Objectifs du projet

Le projet devra permettre de protéger les portes à la mer des surverses marines directes ainsi que les habitations à proximité. Les surverses seront déviées sur des secteurs ne présentant pas de risque immédiat pour la population conformément au PAPI labellisé.

L'ouvrage des portes de l'Epine n'est pas un ouvrage principal de la rivière Vendée, mais fait partie du système d'endiguement et de protection de la population. La pose de ce mur anti-submersion a pour but de garantir la pérennité de l'ouvrage en cas de forts événements tempétueux. Outre les bénéfices en terme de coûts associés à la réparation de l'ouvrage, la bonne tenue de ce dernier permet de garantir un meilleur ressuyage du territoire et donc une meilleure résilience (économique et écologique).

Le projet prévoit de diminuer la lame d'eau pouvant transiter par l'ouvrage en plaçant un busc haut aux portes à flots. Les vannes seront donc moins sollicitées et par conséquent moins sensibles aux événements tempétueux.

Cette stratégie de protection a été labellisée dans le cadre du PAPI bassin de la Vendée, et fait l'objet d'une convention signée par le préfet de la Vendée, de la Région Centre, du Département de la Vendée, et de l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) dépose des pierres existantes
- 2) création du parapet anti submersion
- 3) modification du busc haut des portes à flots.
- 4) finition de chantier

Les travaux n'auront pas d'impact sur l'écoulement normal des eaux, et ne modifieront pas le régime hydrographique. Le busc haut est situé hors d'eau, par conséquent les fondations de l'ouvrage des portes de l'Epine ne seront pas modifiées.

Définition :

Busc : Saillie disposée dans le fond d'une écluse et sur laquelle bute la partie inférieure des vantaux de la porte, lorsque celle-ci est fermée. (larousse)

Busc haut : Pièce sur laquelle viennent se reposer les portes (ici à flots). Située sur la partie haute de l'ouvrage, elles permettent de diminuer les efforts sur les ancrages, et/ou de fermer la section d'écoulement qui se crée dès lors que les vannes sont submergées.

=> dans le cas du projet le busc existant sera remplacé par un busc plein, évitant une trop grosse venue d'eau par dessus les vannes et donc diminuant les risques de dommages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Muret protégeant l'ouvrage des surverses lors de tempêtes.

Les murets dans leur phase d'exploitation n'auront pas d'impact sur l'écoulement normal des eaux, et ne modifieront pas le régime hydrographique.

Les enjeux bénéficiant de la protection contre les surverses directes, ne verront pas leur vulnérabilité face aux hauteurs d'eau diminuée. La hauteur d'eau et l'enveloppe de submersion ne seront pas modifiées dans le cadre de ce projet, seules les surverses directes sur les enjeux habités seront traitées. Le linéaire traité est minime au regard du linéaire de digue. Par ailleurs, les digues latérales font déjà l'objet de surverses qui sont tolérées sur des champs d'expansions définis dans la stratégie de protection labellisée par la CMI. (Annexe 7)

La cote d'arase du parapet correspond à la cote de référence Xynthia en tenant compte du réchauffement climatique à l'horizon 2100 soit une élévation du niveau des océans de 20cm, communément appelé Xynthia+20. Le projet tient également compte de la houle pouvant être présent sur ce secteur, et présente une surhauteur de 25cm en comparaison de la cote Xynthia+20 obtenue par modélisation.

Les modélisations effectuées sur ce secteur indiquent des hauteurs d'eau Xynthia+20 de 5.21m NGF, la cote d'arase retenue pour l'ouvrage est donc de 5.46m NGF. Les digues limitrophes sont actuellement à 4.5m NGF, mais seront retravaillées dans un second temps dans le cadre de la stratégie de protection contre les submersions de la Baie de l'Aiguillon labellisée par la CMI du 14 décembre 2017 à la cote de 5m NGF.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autorisation sollicitée ni délivrée pour ce projet.

Le projet n'est pas soumis à la loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du Parapet : 44m Cote d'arase du parapet : 5.46m NGF Profondeur fondation : -1.1m Arase du parapet par rapport à la route : 1.66m	

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

85450 Puyravault et Sainte
Radégonde des Noyers, route de la
Petite Prée.

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 6 ° 3 2 ' 9 1 " N Lat. 0 1 ° 1 1 ' 5 1 " W

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :**

Point de départ : Long. 4 6 ° 3 2 ' 9 2 " N Lat. 0 1 ° 1 1 ' 5 1 " W

Point d'arrivée : Long. 4 6 ° 3 2 ' 9 1 " N Lat. 0 1 ° 0 8 ' 4 5 " W

Communes traversées :

Puyravault , Sainte Radégonde des Noyers

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?** Oui Non

Le projet fait parti du PAPI bassin de la Vendée labellisé en CMI du 7 juillet 2014, et fait l'objet d'une convention signée par le préfet de la Vendée, de la Région Centre, du Département de la Vendée, et de l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont localisées sur une ZNIEFF de Type 2, ID 520016277, nommée " complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Puyravault et Sainte Radégonde des Noyers (Baie de l'aiguillon)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas couvert par un parc ou une réserve, mais est situé à proximité immédiate : - de la réserve naturelle nationale de la Baie de l'Aiguillon (FR3600130) - du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (FR9100007) - du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (FR8000050)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marais Poitevin (Outil Carmen "Zones Humides en pays de la Loire")

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Oiseaux : FR5410100 - MARAIS POITEVIN Directive Habitat : FR5200659
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des travaux est essentiellement sur des zones déjà artificialisées. La biodiversité ne devrait donc pas être impactée. La flore au droit du projet est banale. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée. (cf annexes)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat ou espèces protégés n'a été identifié au droit du projet. Le périmètre des travaux est largement négligeable par rapport au périmètre des sites protégés. (cf. annexes)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Séisme Submersion Tempête
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement sur la durée du chantier en raison des engins
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Chantier conduit par un maître d'œuvre agréé certifié ISO 9001

Gestion des déchets, utilisation de lubrifiant naturel, sélection d'une entreprise habituée à travailler dans le marais et dans des zones humides sensibles...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il devrait en être dispensé. Les travaux sont réalisés entièrement sur des zones déjà artificialisées par l'homme.

Il n'y a pas d'espèces ou d'habitat remarquable sur le site des travaux.

Le projet a pour but de protéger la population en évitant les surverses sur les zones présentant des enjeux humains, pour les privilégiés vers des zones présentant moins de risque, conformément au PAPI labellisé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Incidence en phase exploitation Annexe 8 : Visuel projeté Annexe 9 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 Annexe 10 : Descriptif du projet Annexe 11 : Zone d'influence travaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Chaillé-les-Marais

le, *01 mai 2018*

Signature

SYNDICAT MIXTE
VENDEE - SEVRE - AUTIZES

SYNDICAL MIXTE
VENDEE - SEVRE - AUVERNE